



Dépôt des dossiers
du 30 août au 1^{er} octobre 2021

Comment répondre ? 

Le dossier de candidature et le règlement d'intervention sont consultables et téléchargeables sur la page d'accueil du site internet hautespyrenees.fr rubrique *Aides et Subventions / Appels à Projets*

A adresser par **courriel** : developpementterritorial@ha-py.fr

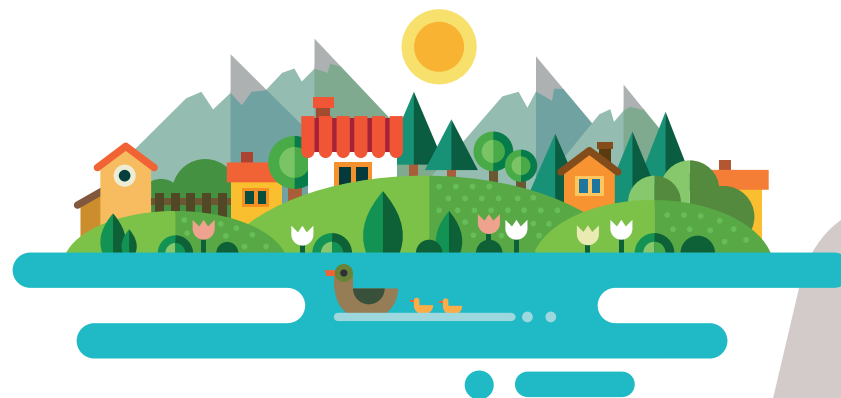


CHAQUE JOUR
PLUS PROCHE DE VOUS

Plus d'informations :
hautespyrenees.fr

Appel
à projets
2021

pour le
développement
territorial



Solidarités
territoriales :
partageons nos talents

hautespyrenees.fr



CHAQUE JOUR
PLUS PROCHE DE VOUS

APPEL À PROJETS

- Avec le Projet de Territoire Ha-Py 2020-2030, le Département a engagé une démarche prospective en faveur du développement territorial pour mutualiser les moyens et faire émerger des projets structurants pour les Hautes-Pyrénées.

L'évolution des compétences des collectivités territoriales et la nécessité d'optimiser l'emploi des fonds publics nous ont conduit à adapter, dès 2016, **nos politiques de solidarité et d'accompagnement des territoires** pour une première période qui s'est achevée le 31 décembre 2017.

Fort d'un premier bilan positif, le Département a décidé de poursuivre jusqu'en 2021 cette politique volontariste de développement local pour permettre aux territoires de mettre en œuvre leurs initiatives structurantes et innovantes.

Les objectifs de l'appel à projets

Soutenir **l'aménagement du territoire** avec des démarches :

- garantes de la solidarité territoriale,
- créatrices d'emplois et de richesses,
- avec une réelle valeur ajoutée pour accompagner le développement des territoires au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département,
- contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires par le maintien, le développement ou la création d'activités et de services,
- en cohérence avec les stratégies territoriales de développement mises en œuvre à l'échelle départementale (Projet de Territoire HaPy 2020/2030, projets de territoires locaux, schémas départementaux et locaux, stratégies LEADER...).

Les bénéficiaires

- **Acteurs locaux** : EPCI, communes, PETR, associations et autres porteurs de projets assurant le portage d'une démarche ou d'un projet structurant pour le territoire.

LES PROJETS ÉLIGIBLES

Seront privilégiés **les projets d'intérêt intercommunal**.

- **Les investissements** de plus de 70 000 € HT en lien avec les services essentiels (enfance, petite enfance, maison de santé, maison de services aux publics.../...), le cadre de vie (aménagements urbains, habitat .../...), les équipements culturels et sportifs, la transition écologique.
- Les études et expertises en prestation externe et sur une assiette éligible de 15 000 € maximum.

Un seul projet peut être retenu au titre du Développement Territorial pour les communes éligibles à l'appel à projets Dynamisation des Communes Urbaines.

Les critères d'appréciation et de sélection

- **Caractère structurant du projet,**
- Articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement à **l'échelle départementale,**
- Contribution à la **dynamique et à l'attractivité territoriale,**
- Viabilité **économique et maturité du projet,**
- Accessibilité au plus grand nombre,
- Dimension **environnementale et sociale.**

Les projets seront examinés par un **comité de sélection** composé d'élue(s) du Conseil Départemental.

Les axes du Projet de Territoire

- Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur l'image des Pyrénées et d'un espace de coopération avec les territoires voisins.
- Favoriser les synergies entre l'économie résidentielle et l'économie productive pour renforcer la production de valeur ajoutée sur le territoire.
- Concentrer les ressources sur des actions à fort effet de levier, créatrices de richesses, respectueuses de l'environnement et des solidarités.